

Règlement

Diplômes – Jubilaires – Membres d'honneur

1. Les années dans les anciennes fédérations (AAJB, FCJUA, FCNA) comptent.
2. Le fichier de l'AAAJu sert de base pour le calcul des années.
3. Un diplôme sera établi pour chaque 10 ans d'activité.
4. La/le secrétaire de l'AAAJu se charge de préparer les diplômes.
5. Les frais de diplômes sont pris en charge par l'AAAJu.
6. Les diplômes sont remis lors de l'assemblée générale de l'AAAJu pour les jubilaires de l'année civile en cours. Ils sont accompagnés d'une attention.
7. Les diplômes de l'ARMA sont également commandés par la/le secrétaire AAAJu et remis lors de l'assemblée générale de l'AAAJu.
8. Les membres d'honneur des anciennes fédérations continuent d'être membres d'honneur de l'AAAJu.
9. L'assemblée générale nomme les membres d'honneur proposés par le comité pour services rendus à l'AAAJu.
10. Un membre du comité AAAJu devient membre d'honneur après 10 ans de comité (les années dans les comités des ex-associations à l'origine de l'AAAJu sont prises en compte pour ces personnes).